
GRILLE D'ÉVALUATION DU CHEF D'ŒUVRE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE – FORME PONCTUELLE

Modalités de l'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle

Réf. :

- Arrêté du 28-11-2019 - Bulletin officiel n°4 du 23 janvier 2020
- Circulaire n°2020-039 du 14-2-2020 - Bulletin officiel n°8 du 20 février 2020

Tous les candidats passent l'oral de présentation de la réalisation du chef-d'œuvre suivi d'un entretien structuré par des questions.

1. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les élèves et apprentis des établissements d'enseignement privés hors contrat et des centres d'apprentis non habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation sont **intégralement évalués au cours de l'oral de présentation du chef-d'œuvre** (forme ponctuelle).

La note globale attribuée au chef d'œuvre correspond à la seule note d'oral de présentation.

2. ORGANISATION DE L'ÉPREUVE ORALE

Durée : dix minutes, avec une répartition indicative de cinq minutes de présentation et cinq minutes de questions. *Cette répartition est modulable si la situation l'exige dans l'intérêt du candidat (cf. circulaire précitée).*

Commission : un professeur d'enseignement général et un professeur d'enseignement professionnel obligatoirement issus d'un établissement d'enseignement public, d'un établissement d'enseignement privé sous contrat ou d'un centre de formation d'apprentis habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation.

Support :

- Le candidat peut, pour étayer son propos, prendre appui sur un support de cinq pages maximum ((plan d'intervention, texte, image, photographie, diapositives, schéma, dessin, graphe, équation, données chiffrées ou cartographiques, etc.).
- Le candidat l'apporte et l'utilise librement lors de l'oral mais il ne doit pas être lu.
- Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériel particuliers de lecture.
- De même que l'objet essentiel de l'évaluation n'est pas le chef-d'œuvre en tant que tel mais la capacité de l'élève à en présenter la démarche qui le sous-tend, ce support n'est pas non plus l'objet de l'évaluation.

L'oral (présentation et échange à partir de questions) doit permettre au candidat de présenter son projet, qu'il ait pris sa part dans un projet collectif ou qu'il l'ait élaboré à titre individuel dans sa structure. **Il doit donc comprendre les aspects suivants** :

- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.
- Exposé de la démarche de réalisation de son chef-d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet.
- Difficultés et aspects positifs du projet.
- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.

3. LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

- a. La capacité à relater la démarche utilisée pour conduire à la réalisation du chef-d'œuvre : objectifs, étapes, acteurs et partenaires, part individuelle investie dans le projet.
- b. L'aptitude à apprécier les points forts et les points faibles du chef-d'œuvre et de la démarche adoptée.
- c. L'aptitude à faire ressortir la valeur ou l'intérêt que présente son chef-d'œuvre.
- d. L'aptitude à s'adapter à ses interlocuteurs et à la situation.

4. LES CRITÈRES DE L'ÉVALUATION ORALE

Les critères d'évaluation sont prévus en annexe de l'arrêté du 28 novembre 2019 précité.

La répartition des proportions du barème pour l'évaluation du chef-d'œuvre à l'oral final est précisée, à titre indicatif, dans la grille suivante :

Certificat d'aptitude professionnelle	Spécialité :
INTITULÉ DU CHEF D'ŒUVRE :	
<input type="checkbox"/> Projet collectif <input type="checkbox"/> Projet individuel	
Nom et prénom du candidat :	Établissement - Ville
Date de l'évaluation :	

Capacités	Critères d'évaluation	Degrés de maîtrise				Note
		I	F	S	TB	
Capacité à relater la démarche utilisée pour conduire à la réalisation du chef-d'œuvre : objectifs, étapes, acteurs et partenaires, part individuelle investie dans le projet.	Hiérarchisation correcte des informations délivrées pour introduire le sujet.	1	2	3	4	... /16
	Clarté de la présentation et la pertinence des termes utilisés.	1	2	3	4	
	Respect des consignes données sur le contenu exigé de la présentation.	1	2	3	4	
	Identification claire, précise et restituée objectivement des points suivants : - objectifs du projet, - étapes, - acteurs, - part individuelle investie dans le projet.	1	2	3	4	
Aptitude à apprécier les points forts et les points faibles du chef-d'œuvre et de la démarche adoptée.	Identification des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont été dépassées ou non.	1	2	3	4	... /8
	Mise en avant des aspects positifs ou présentant des difficultés rencontrés au long du projet.	1	2	3	4	
Aptitude à faire ressortir la valeur ou l'intérêt que présente son chef-d'œuvre.	Émission d'un avis ou ressenti personnel sur le chef-d'œuvre entrepris.	1	2	3	4	... /8
	Mise en exergue de la pertinence du chef-d'œuvre par rapport à la filière métier du candidat.	1	2	3	4	
Aptitude à s'adapter à ses interlocuteurs et à la situation		1	2	3	4	... /4
Nombre de points : ... /36						

I = Maîtrise insuffisante ; F = Maîtrise fragile ; S = Maîtrise satisfaisante ; TB = Très bonne maîtrise

Note sur 20 (= nombre de points ÷ 1,8)	... / 20
--	----------

Nom et prénom du professeur d'enseignement général	Nom et prénom du professeur d'enseignement professionnel
Discipline :	Spécialité :
Signature :	Signature :